

**MUNICIPALITÉ DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 8 juillet 2024 à 19 h dans la salle du conseil située au 9 avenue du Phare, La Martre.

Sont présents : Philippe Achaintre, conseiller; Marc-André Diné, conseiller; Rémy-Richard Leclerc; Guylaine Marin, conseillère; formant quorum sous la présidence du maire Yves Sohier.

Sont absents : Valérie Bertrand, conseillère et Marie-Laure Rioux, conseillère;

Est également présente Dasmine Matiedje, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h, et déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Résolution pour adoption de l'ordre du jour
3. Résolution pour adoption du procès-verbal du 3 juin 2024
4. Dépôt des engagements
5. Résolution pour autoriser le paiement des factures
6. Résolution pour adopter les amendements et le rapport budgétaires
7. Résolution pour révision de la programmation de la TECQ 2019-2024
8. Résolution pour demande de soumission pour la réfection de la toiture de l'édifice municipal
9. Résolution pour autoriser le maire à participer au congrès de la FQM
10. Résolution demandant de l'aide pour le club des 50 ans et + : appui
11. Résolution pour accorder un moratoire de juillet à octobre 2024 à la Corporation de la Martre pour les versements de capital
12. Résolution pour permettre à la corporation de développement de la martre de tenir des activités d'interprétation dans le phare pour les 10 prochaines années : 2024/2034
13. Résolution pour soutenir la corporation de développement dans son projet d'aménagement du site du phare.
14. Résolution pour réparation du tracteur
15. Résolution pour mandat pour conciliation bancaire
16. Résolution pour un emprunt temporaire à la caisse Desjardins
17. Résolution pour publier une offre d'emploi pour le poste de concierge
18. Varia
 - servitude et expropriation
 - 2 autos abandonnées : réglé
 - rencontre avec le MAMH
 - lettre du MAMH
 - journée de la culture
 - niveleuse pour juillet : Yves marin
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

2024-07-103

2. RÉOLUTION POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la **conseillère Guylaine Marin** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unité des conseiller présents.

2024-07-104

3. RÉOLUTION POUR ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2024

Il est proposé par le **conseiller Philippe Achaintre** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024. Adoptée à l'unité des conseiller présents.

2024-07-105

4. DÉPÔT DES ENGAGEMENTS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des engagements pour la période du 28 mai 2024 au 5 juillet 2024 totalisant la somme de 4 136.51\$. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil.

- 2024-07-106** **5. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES**
Il est proposé par le **conseiller Marc-André Diné** d'adopter les factures à payer totalisant la somme de 4 654.78 \$ et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unité des conseiller présents.
- 2024-07-107** **6. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LES AMENDEMENTS ET LE RAPPORT BUDGÉTAIRES ANNÉE 2024**
AUCUN RAPPORT À DÉPOSER
- 2024-07-108** **7. RÉSOLUTION POUR RÉVISION DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2024**
Attendu que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;
Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé la programmation des travaux version numéro 5 le 7 février 2024;
Attendu que la Municipalité désire ajouter certains travaux à sa programmation;
Il est proposé par le **conseiller Philippe Achaintre** :
. que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
. que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
. que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
. que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
. que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution
. que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version numéro 6 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.
Adoptée à l'unité des conseiller présents.
- 2024-07-109** **8. RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**
Il est proposé par la **conseillère Guylaine Marin** :
. d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à demander des soumissions dans le système électronique Sé@o et dans un journal local pour la réfection de la toiture de l'édifice municipal et que les soumissions devront être adressées à la Municipalité en conformité à l'appel d'offres demandé;
. que ces dépenses soient payées par la subvention de la TECQ 2019-2024.
Adoptée à l'unité des conseiller présents.
- 2024-07-110** **9. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE MAIRE A PARTICIPER AU CONGRÈS DE LA FQM**
Considérant que le congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 à Québec;
Considérant que ce congrès est une opportunité importante pour le maire Yves Sohier d'acquérir de nouvelles connaissances, d'échanger avec d'autres responsables municipaux et de représenter notre Municipalité;
Il est proposé par la **conseillère Guylaine Marin** :
. de ratifier l'inscription du maire Yves Sohier au congrès de la FQM et le paiement des frais d'inscription au montant de 1 138.25 \$ taxes incluses plus les frais d'hébergement au cout de 735.38 \$ taxes incluses;

. de prendre en charge les frais de déplacement et frais de repas non inclus dans les frais d'inscription du maire pour cet événement.

Adoptée à l'unité des conseiller présents.

2024-07-111

10. RÉSOLUTION DEMANDANT DE L'AIDE POUR LE CLUB DES 50 ANS ET + : APPUI

ATTENDU QUE les activités organisées par le Clubs 50+ de La Martre anime notre communauté, et sont essentielles pour plusieurs aînés qui peuvent ainsi sortir de la solitude et éviter l'isolement social;

ATTENDU QUE les activités du club 50+ offert aux aînés de la Municipalité de La Martre sont un élément important favorisant le maintien de notre population d'aînés;

ATTENDU QUE la population des 65 et plus est très importante en nombre dans notre communauté et veut demeurer active et avoir accès à des service de proximité;

ATTENDU QUE depuis quelques années, les gouvernements ont multiplié les normes, les règles, les vérifications en tout genre ce qui se traduisent par des pages et des pages de formulaires à remplir, la plupart du temps en ligne, ce qui décourage de plus en plus de bénévoles aînés à s'impliquer;

ATTENDU QUE de plus en plus de bénévoles se réfère au Carrefour 50+ du Québec pour se faire aider et obtenir de l'accompagnement et du soutien;

ATTENDU QUE nous considérons les 138 clubs 50+, affiliés au Carrefour 50+ du Québec, déployés sur tout le territoire des régions Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine ont un impact positif sur la santé des aînés et sur la vitalité de nos milieux;

ATTENDU QUE le Carrefour 50+ du Québec, avec l'appui du club La Municipalité De La Martre, demande aux gouvernements un financement récurant en soutien aux clubs 50+;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Martre considère que le maintien des activités du Club 50+ de La Martre sont essentielles et s'intègres dans sa politique envers les familles et les aînés;

Il est proposé par **le conseiller Philippe Achaintre** :

. d'autoriser la directrice générale à signer au nom de nom de la Municipalité une lettre d'appui au Carrefour 50+ du Québec dans sa démarche afin d'obtenir un financement adéquat et récurant de la part du Gouvernement du Québec;

. qu'une copie de cette lettre soit transmise à Madame Johanne Lacroix, présidente du club De La Martre et à Madame Maité Blanchette-Vézina, Ministre régionale de la région Bas-Saint-Laurent et de la région Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine;

. qu'une copie de cette résolution soit jointe à la lettre d'appui.

Adoptée à l'unité des conseiller présents.

2024-07-112

11. RÉSOLUTION POUR ACCORDER UN MORATOIRE DE JUILLET À OCTOBRE 2024 À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA MARTRE POUR LES VERSEMENTS DE CAPITAL

Il est proposé par **le conseiller Marc-André Diné** :

. d'accorder un moratoire à la Corporation de développement de La Martre pour la période de juillet 2024 à octobre 2024 pour qu'elle verse seulement les intérêts mensuels au montant de 187.77\$ sur le prêt que la Municipalité lui avait accordé;

. que la Corporation reprenne ses versements mensuels de 786.40 \$ à compter du mois de novembre 2024.

Adoptée à l'unité des conseiller présents.

2024-07-113

12. RÉSOLUTION POUR PERMETTRE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA MARTRE DE TENIR DES ACTIVITÉS D'INTERPRÉTATION DANS LE PHARE POUR LES 10 PROCHAINES ANNÉES : 2024/2034

Considérant que le projet de mise en valeur du site du phare, tel que présenté par la Corporation de développement de La Martre lors de la séance de travail du 30 mai 2024, va de pair avec l'utilisation du phare comme espace d'interprétation;

Considérant que la Corporation de développement de La Martre n'est pas propriétaire du phare;

Considérant que la Municipalité devrait devenir propriétaire du phare à la suite d'une entente à intervenir avec le gouvernement fédéral;

Considérant que le gouvernement fédéral permet à la Municipalité d'utiliser le phare à des fins touristiques même si la Municipalité n'est pas propriétaire;

Considérant qu'une entente claire quant à l'utilisation du phare, à long terme,

est exigée par les bailleurs de fonds de la Corporation de développement de La Martre;

Il est proposé par **le conseiller Marc-André Diné** de permettre à la Corporation de développement de La Martre de tenir des activités d'interprétation dans le phare pour les 10 prochaines années soit de 2024 à 2034 et ce, sans frais. Adoptée à l'unité des conseiller présents.

2024-07-114

13. RÉOLUTION POUR SOUTENIR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DANS SON PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE DU PHARE

Considérant la pertinence du projet d'aménagement du site du phare tel que présenté par la Corporation de développement de La Martre lors de la séance de travail du 30 mai 2024;

Considérant les impacts positifs de ce projet sur la vitalité des communautés de La Martre, de Cap-au-Renard et au-delà;

Considérant que la Municipalité de La Martre soutient les activités de la Corporation depuis ses débuts;

Il est proposé par **le conseiller Remy-Richard Leclerc** :

. de soutenir la Corporation de développement de La Martre dans son projet d'aménagement du site du phare et dans l'éventualité où l'organisme obtient le financement nécessaire, la Municipalité de La Martre s'engage à :

- offrir les services de l'employé municipal;
- le prêt de la machinerie (tracteur et tondeuse) pour certains travaux sur le site du phare;
- l'accès aux locaux municipaux;

. que la contribution de la Municipalité en services soit d'un maximum de 2 000\$.

Adoptée à l'unité des conseiller présents.

2024-07-115

14. RÉOLUTION POUR RÉPARATION DU TRACTEUR

Considérant que le tracteur est un équipement très utile à la Municipalité;

Considérant que les joints du tracteur sont à changer depuis trois ans;

Considérant que la conduite du tracteur n'est plus sécuritaire pour les employés municipaux,

Considérant la soumission reçue au montant de 5 800.94 \$ taxes incluses de Machinerie J.N.G THÉRIAULT INC pour la réparation du tracteur;

Il est proposé par **le conseiller Philippe Achaintre** de retenir les services Machinerie J.N.G THÉRIAULT INC pour changer les quatre joints du tracteur dont la dépense est évaluée à 5 800.94 \$ taxes incluses. Adoptée à l'unité des conseiller présents.

2024-07-116

15. RÉOLUTION POUR MANDAT POUR CONCILIATION BANCAIRE

Attendu qu'aucune conciliation bancaire n'a été effectuée depuis le mois de mars 2023;

Attendu que la comptabilité doit être à jour pour permettre à la nouvelle directrice générale de bien administrer les affaires de la Municipalité;

Attendu l'offre de services reçue de Annie Girard, CPA, consultante;

Il est proposé par **le conseiller Marc-André Diné** :

. de mandater Annie Girard, CPA consultante, pour un montant forfaitaire évalué à 6 653.58 taxes incluses pour effectuer les conciliations bancaires de l'année 2023;

. de prendre les deniers nécessaires pour payer cette dépense du poste 02-990-10-881.

Adoptée à l'unité des conseiller présents.

2024-07-117

16. RÉOLUTION POUR UN EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Attendu que les subventions de 2020 à 2023 du ministère des Transports via le Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien sont à recevoir et totalisent la somme de 209 831 \$;

Attendu que le ministère des Transports versera ces subventions à la Municipalité au fur et à mesure du dépôt des états financiers audités;

Attendu que la Municipalité désire emprunter ces subventions à recevoir;

Attendu l'article 1093 du *Code Municipal*;

Il est proposé par **la conseillère Guylaine Marin** :

. d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à contracter un emprunt temporaire de 209 831 \$ pour et au nom de la Municipalité représentant le montant des subventions à recevoir du ministère des Transports via le Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien pour les années 2020 à 2023;

- . que l'emprunt soit contracté à la Caisse Desjardins de la Haute Gaspésie au taux préférentiel en vigueur, soit 6.95 %;
- . d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires.

Adoptée à l'unité des conseiller présents.

2024-07-118 17. RÉOLUTION POUR PUBLIER UNE OFFRE D'EMPLOI POUR LE POSTE DE CONCIERGE

Il est proposé par **le conseiller Marc-André Diné** de publier une l'offre d'emploi pour le poste de concierge aux endroits où sont affichés les avis publics de la Municipalité et sur le site d'Emploi Québec. Adoptée à l'unité des conseiller présents.

2024-07-119 18. VARIA

- 2 autos abandonnées : réglé
- rencontre avec le MAMH
- lettre du MAMH
- journée de la culture
- niveleuse pour juillet : Yves marin

2024-07-120 19. PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-07-121 20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par **la conseillère Guylaine Marin** que la présente séance soit levée à 19h 24. Adoptée à l'unité des conseiller présents.

Yves Sohier
Maire

Dasmine Matiedje
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Yves Sohier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Yves Sohier
Maire